DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l' EPI décrit ci-après :

AlphaTec® 85-501

Applicable à compter du : [2022/12/02]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III

EN388: 2016

EN ISO 374-1:2016 Type B



2111A

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 388:2016 +A1:2018, EN ISO 21420:2020, EN ISO 374-1:2016, EN ISO 374-5:2016 et est identique à l' EPI soumis à l' examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2021/1309 émis par l' organisme notifié :

CENTEXBEL (0493) TECHNOLOGIEPARK 70 B-9052 ZWIJNAARDE BELGIUM

et doit se soumettre à la procédure établie dans l' Annexe VII (Module C2) du Règlement, sous la supervision de l' organisme notifié :

CENTEXBEL (0493) TECHNOLOGIEPARK 70 B-9052 ZWIJNAARDE

Guido Van Duren

BELGIUM

Director - Regulatory affairs

Ansell

Lieu : Bruxelles Date : 2021/12/02

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V. RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J **BOULEVARD INTERNATIONAL 55 B-1070 BRUSSELS BELGIUM**

déclare sous sa seule responsabilité que l' EPI décrit ci-après :

AlphaTec[®] 85-501

Applicable à compter du : [2020/07/15] et jusqu'à: [2022/12/01]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III



2111A

EN ISO 374-1:2016 Type B

KI P



est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 388:2016, EN ISO 374-1:2016, EN ISO 374-5:2016, EN 420:2003 + A1:2009 et est identique à l' EPI soumis à l' examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2020/0978 émis par l'organisme notifié :

> CENTEXBEL (0493) **TECHNOLOGIEPARK 70 B-9052 ZWIJNAARDE BELGIUM**

et doit se soumettre à la procédure établie dans l' Annexe VII (Module C2) du Règlement, sous la supervision de l'organisme notifié :

Guido Van Duren

CENTEXBEL (0493) **TECHNOLOGIEPARK 70 B-9052 ZWIJNAARDE**

Director - Regulatory affairs

Ansell

Lieu: Bruxelles Date: 2020/07/15

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l' EPI décrit ci-après :

AlphaTec® 85-501

Applicable jusqu' au : [2020/07/14]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III



AKL



4111

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 374:2003, EN 388:2003, EN 420:2003 + A1:2009 et est identique à l' EPI soumis à l' examen CE de type, en vertu du numéro de certificat IFA 1501065 émis par l' organisme notifié :

INSTITUT FÜR ARBEITSSCHUTZ DER DGUV (IFA) (0121) PRÜF- UND ZERTIFIZIERUNGSSTELLE IM DGUV TEST ALTE HEERSTRASSE 111 53754 SANKT AUGUSTIN

et doit se soumettre à la procédure établie dans l' Annexe VII (Module C2) du Règlement, sous la supervision de l' organisme notifié :

INSTITUT FÜR ARBEITSSCHUTZ DER DGUV (IFA) (0121) PRÜF- UND ZERTIFIZIERUNGSSTELLE IM DGUV TEST ALTE HEERSTRASSE 111 53754 SANKT AUGUSTIN

Guido Van Duren

Director - Regulatory affairs

Ansell

Lieu: Bruxelles Date: 2015/07/23